



DELIBERATION

N° CP_2019_09_008

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Direction culture-sport-vie
associative/Mission sport

OBJET : Subvention pour l'organisation d'une manifestation sportive

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ;
Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé d'attribuer au Club athlétique de préparation olympique (CAPO) Limoges une subvention pour l'organisation du prochain Grand prix de boules lyonnaises de la Ville de Limoges, qui se déroulera du 13 au 15 septembre 2019.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				650 €
Recettes				

RAPPORT

Le Club athlétique de préparation olympique (CAPO) Limoges a sollicité le soutien financier du Conseil départemental pour l'organisation par sa section boules lyonnaises du prochain Grand prix de la Ville de Limoges qui se déroulera du 13 au 15 septembre 2019 au boulodrome du Moulin Pinard.

Cette manifestation rassemble chaque année 500 joueurs de toute la France en présence d'environ 600 spectateurs. Son budget prévisionnel 2019 s'élève à 29 800 €, dont 15 000 € de prix attribués aux compétiteurs, 10 000 € de frais de restauration, 4 500 € de frais d'organisation. Son financement serait principalement assuré par :

- des recettes propres (buvette, tombola) pour 14 000 € ;
- les droits d'engagement des concurrents pour 5 000 € ;
- le sponsorisme pour 3 300 € ;
- des subventions sollicitées auprès de la Ville de Limoges (1 000 €) et du Département (1 000 €).

La collectivité départementale accompagnait jusqu'à présent l'événement en allouant une subvention (650 € pour 2018) à son organisateur, le Comité bouliste départemental. Celui-ci sera remplacé en 2019 par le CAPO en partenariat avec le club bouliste des Coutures, selon les modalités suivantes :

- l'organisateur percevra les recettes liées au sponsorisme et aux subventions reçues ;
- il versera au Comité une somme forfaitaire de 1 500 € en compensation de son soutien logistique.

Dans ce contexte, je vous propose que le Département poursuive son accompagnement financier de la manifestation et prenne en compte le changement du porteur du dossier, en attribuant au CAPO une subvention d'un montant identique à celle de l'année dernière soit **650 €** assortis d'une part variable de 5 % (chapitre 933 article 9332).

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 1992 relative à la mise en place du dispositif d'aide aux manifestations sportives ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018 relative aux conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et du pacte de confiance entre l'Etat et le Département de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 relative au budget primitif 2019 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer au Club athlétique de préparation olympique (CAPO) Limoges une subvention de **650 €** (part variable de 5 % soit 32 €, montant garanti de 618 €) pour l'organisation par sa section boules lyonnaises, du Grand prix de la Ville de Limoges, qui se déroulera du 13 au 15 septembre 2019.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe
Anne DELAPIERRE

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 10 septembre 2019
87-228708517-20190910-4263-DE-1-1
Affiché le 10 septembre 2019
Publié au RAA du Département le 16 septembre 2019